



Bassin Adour-Garonne  
Bassin de la Vézère  
Affluent du Maumont  
Longueur : 18 km  
Bassin versant : 51 km<sup>2</sup>  
Source : BD CARTHAGE®

## Le CLAN

### **Directive Cadre sur l'eau.**

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécotorion.

Le Clan est dans la masse d'eau « Le Clan (la Chapelle) de sa source au confluent du Maumont » (code européen FRFR522).

### **Qualité**

Le Clan a été affecté d'un objectif de qualité 1 B (bonne qualité) sur tout son cours.

### **Réglementation**

Au plan réglementaire, le Clan est une rivière réservée, en amont de la cote 140 NGF (commune de Donzenac) par décret du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. En tant qu'affluent du Maumont, il est également une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs.

### **Atlas de zones inondables**

Un atlas des zones inondables de la Vézère, du Clan et de la Loyre a été réalisé par SOGREAH en 2000 ; il concerne le Clan à l'aval de Donzenac.

### **Intérêt écologique et patrimonial**

Les Gorges et les cascades du Clan ont fait l'objet d'un site inscrit (commune d'Allassac, 29 septembre 1986).

Mise à jour : décembre 2008